

Séance ordinaire du 6 mars 2023 – Le maire annonce que la fête *Plaisirs d'hiver*, qui a dû être reportée d'une semaine à cause du froid intense, a été une belle réussite avec environ 500 participants. Il précise également qu'une belle programmation est à venir et invite les citoyens à se tenir informés.

Monsieur Nadon en profite également pour discuter de la récente étude faite par l'Université de Montréal et concernant la contamination des eaux de multiples municipalités par les PFAS, des polluants industriels « éternels ». Il précise que la Municipalité fait des démarches afin de connaître les résultats pour son territoire et que, pour l'heure, les citoyens n'ont pas de raison d'être inquiets.

Il annonce que deux résolutions importantes seront prises pendant cette séance, soit celui qui prévoit l'interdiction de la location à court terme de type Airbnb sur tout le territoire, sauf sur les zones attenantes à la 117 et également une résolution prévoyant l'embauche d'un officier de sécurité, qui remplacera les services de la firme qui était embauchée auparavant. Il explique que cette manière de faire pourra régler des problèmes qui sont difficiles à gérer, comme la circulation, mais aussi de location à court terme illégale. Il s'agit d'une embauche expérimentale et on en évaluera la pertinence en cours de route.

Une importante consultation, au sujet du plan d'urbanisme, aura aussi lieu le 16 mars et toute la population est invitée à s'y inscrire et à venir y participer.

Correspondance – Le ministère de la Sécurité publique a annoncé une compensation au montant de 89 172,44 \$ après le dercheo du printemps dernier. Le maire a tenu à féliciter toutes les personnes qui ont travaillé fort dans ce dossier, puisque la compensation couvre la majorité des frais encourus, soit 116 000 \$.

Administration et ressources humaines – Un poste de secrétaire-réceptionniste, ainsi qu'un poste d'assistant inspecteur seront créés au service de l'urbanisme. Les inscriptions pour le camp de jour seront ouvertes à partir du 13 mars et ne se feront qu'en ligne.

Une prime de reconnaissance aux gestionnaires qui ont assuré le maintien des services en période de pénurie de personnel et de troubles au niveau politique a été accordée. Le maire a précisé que le montant approximatif est de 20 000 \$.

Tarifification des services d'égout et d'égout – On souhaite créer un fonds réservé afin de suivre les surplus ou les déficits indépendamment des surplus libres. On souhaite également dégager les années passées afin de les affecter au fonds. Le conseiller Bouclin a voté contre cette résolution, mais n'a pas donné d'explications.

Aide financière – Des aides respectives de 500 \$ et 11 500 \$ ont été accordées à Palliocco et à la Maison des jeunes.

Règlements – Adoption en liasse des règlements 757-73-22-01 à 757-73-22-93, concernant l'interdiction de la location de courte durée dans certaines zones. Personne ne s'est présenté pour signer les registres, ils sont donc adoptés.

889-23: Emprunt et dépense de plus de 6 millions pour les chemins Avila et de la Montagne. Il est impor-

tant de souligner que ces travaux feront l'objet de subventions importantes (5M \$) de la part du gouvernement provincial (PAVL). On précise qu'il est nécessaire de faire un emprunt pour le montant total et que les subventions vont être versées ensuite, incluant la compensation des frais d'intérêts liés à l'emprunt.

888-23: Un autre règlement d'emprunt a été approuvé, au montant 2 285 980 \$, cette fois pour la réhabilitation des chemins Trotter et du Sommet. Ces opérations seront également assorties de subventions au total de 1 169 000 \$.

Le règlement 869-01-23, concernant les systèmes privés de traitement des eaux aux UV, est adopté. Ces systèmes ne seront permis que pour les résidences qui sont déjà construites et dont la superficie de terrain ne permet pas d'installer un système traditionnel en remplacement d'un système désuet. Ce sera un plan de dernier recours pour les propriétaires qui vivent des défis pour renouveler leurs installations.

Adoption du projet de règlement 890-23, sur la protection du capital bâti et les normes imposées dans le cas de remplacement d'immeubles. Le maire explique que le gouvernement a adopté une loi à ce propos et qu'un comité sur la démolition des immeubles, formé de trois membres du Conseil, devra être formé. Il le sera donc dans les prochaines semaines. Chaque demande de démolition d'immeuble devra donc faire l'objet d'une évaluation par ce comité.

Comité d'urbanisme – Jacques Fafard a été nommé au comité consultatif après une démission pour conflit d'horaire. On souhaite également avoir une banque de candidatures et on invite les citoyens à soumettre leur candidature.

Zone C-4-255 – Terrain du Motel de la Rivière: une demande de modification majeure du règlement de zonage avait été formulée afin de permettre la construction d'un projet intégré sur 3 étages. Considérant la refonte actuelle du plan d'urbanisme, la demande est refusée.

Environnement – Piedmont participera au partenariat pour l'environnement auquel participent 500 Municipalités canadiennes. On compte faire l'inventaire des GES et un plan de réduction en 2023.

La foire de l'environnement aura lieu le 27 mai. Il y aura la distribution de paillis, de compost et de plantes potagères, un rucher et une animation avec un naturaliste. Il y aura une vente de garage de 20 tables. Les informations sur les inscriptions pour participer à la vente sont à venir. On récoltera aussi certains rebuts qui ne peuvent être mis directement aux poubelles. L'événement *Un enfant, un arbre* aura lieu en même temps que la foire cette année. Un arbre sera planté pour chaque enfant né à Piedmont en 2022. Il y en a une vingtaine.

Loisirs – Le programme est chargé cette année vu le centième, en plus de la planification habituelle. Il y aura la fête nationale et la fête d'été le 12 août. Au mois d'avril, les bénévoles seront récompensés avec une activité à la cabane à sucre Raymond.

On va se munir de débitmètres afin de connaître les débits entrant au centre de traitement des eaux pour les

citoyens de Piedmont et de Saint-Sauveur respectivement. Le tout au montant de 4700 \$ pour l'installation et 13 751 \$ pour l'équipement.

Sécurité publique – Une rencontre aura lieu le 20 mars prochain entre les élus municipaux et des représentants du ministère des Transports afin de tenter de régler le problème du feu de circulation sur la 117, au croisement de la rue Principale.

On rappelle que tous les chiens doivent être tenus en laisse en tout temps sur le territoire, incluant au parc Gilbert-Aubin. Des affiches seront posées sur le territoire puisqu'un cer-

tain relâchement est constaté. Un projet-pilote canin sera mis sur pied sur l'ancien site des jardins communautaires.

Questions – Des citoyens demeurent inquiets concernant la possibilité de faire déboucher le quartier Havre des Falaises sur le chemin de la Rivière. Le maire explique qu'il n'y a pas à s'en faire en ce moment. Une citoyenne souligne que deux conseils précédents avaient fait la promesse de ne pas ouvrir le chemin de la Rivière sur le Havre.

Un citoyen demande si un entrepreneur pourrait acheter et démolir une propriété pour ensuite faire un che-

min d'accès? La directrice générale a précisé que toute demande devra faire l'objet d'une évaluation par le comité qui sera formé.

Une citoyenne propose de cesser de faire des feux d'artifice, vu leurs impacts environnementaux. Le maire a mentionné que telle est bien l'intention du Conseil. Les autres options sont évaluées, mais les coûts sont beaucoup plus importants.

**Erratum : lors de l'Échos du Conseil du mois de février, une erreur s'est glissée concernant la participation de Piedmont au Congrès de l'Union des municipalités du Québec. En effet, Richard Valois, un des conseillers de l'opposition lors de l'élection, sera des participants. Nous nous en excusons.*

SERVICES FUNÉRAIRES COMPLETS

Exposition, crémation, rapatriements

TOUT – POUR VOUS

LES SENTIERS
CIMETIÈRE NATUREL / SERVICES FUNÉRAIRES

MAGNIER POIRIER
AMBASSADEUR

2480, boul. du Curé-Labelle, Prévost | 450 565-6464 | lessentiers.ca

24 heures sur 24 | 7 jours sur 7